Agence du revenu du Canada | Canada Revenue Agency

T101D

SOMMAIRE DU MONTANT D'AIDE

N'inscrivez rien ici

GLA rev. 0051, compte 308

Nombre total de feuillets de renseignement T101 ci-joints

- Si vous avez besoin d'instructions additionnelles, consultez le **formulaire T100**, *Instructions pour le programme d'actions accréditives* ou visitez notre site Web à **www.arc.gc.ca**.
- Conformément au paragraphe 66(12.701), la société doit présenter cet état du montant à titre d'aide qu'elle reçoit ou qu'elle est en droit de recevoir à titre d'agent avant la fin du premier mois suivant le mois au cours duquel elle apprend pour la première fois qu'une personne ou une société de personnes qui détient une de ses actions accréditives a droit à une part d'une partie d'un tel montant à titre d'aide. Une pénalité en vertu du paragraphe 66(12.74) et de l'alinéa 66(12.75)*b*) s'applique lorsque cet état est présenté en retard.
- Une société qui produit le formulaire T101D doit le faire parvenir à l'Agence du revenu du Canada, Unité des autres programmes, Division de la vérification et évaluation des programmes, 875 chemin Heron, Ottawa ON K1A 1A2.
- Dans ce formulaire les références à la loi sont extraites de la *Loi de l'impôt sur le revenu* et celles qui ont trait aux règlements sont extraites du *Règlement de l'impôt sur le revenu*.

Liste de contrôle pour une demande complète

Veuillez présenter une demande complète pour accélérer son traitement. Avant de nous faire parvenir votre formulaire du montant d'aide, assurez-vous que vous avez :

1. Utilisé la version la plus récente du formulaire T101D pour présenter un sommaire du montant d'aide. ☐
2. Signé et daté le formulaire T101D dans la section « ATTESTATION ». ☐
3. Si une pénalité s'applique, un chèque payable au receveur général pour le plein montant de la pénalité est joint. ☐
4. Les feuillets T101 sont inclus; les totaux des montants reportés sur les feuillets sont égaux aux totaux dans ce formulaire. ☐
5. Utilisé le même numéro d'identification que vous vous êtes servi lors de la production du formulaire T101A. ☐
6. Inscrit tous les montants à titre d'aide dans la partie 2. ☐

Partie 1 – Renseignements généraux (écrivez en lettres majuscules)

Raison sociale de la société	N° de compte de la société
	R C

Adresse de la société	Adresse postale (si elle est différente)
Ville / Province / Code postal	Ville / Province / Code postal
Emplacement des registres (s'il est différent) ☐ même que l'adresse de la société ☐ même que l'adresse postale	Personne-ressource et titre
Ville / Province / Code postal	Téléphone ( ) / Télécopieur ( )

Partie 2 – Montant à titre d'aide transféré ou à transférer aux investisseurs

Étape 1 – Numéro d'identification

Inscrivez le numéro d'identification qui vous a été émis lors de la production du formulaire T101A.

☐☐ – ☐☐☐☐☐ – ☐

Étape 2 – Date du droit au montant d'aide

AAAA / MM / JJ

Étape 3 – Montant d'aide

		FEC			FAC	TOTAL
		Mine et pétrole et gaz	FEREEC	Réputés (pétrole et gaz)		
Montant à titre d'aide transféré ou à transférer aux investisseurs	(70)					

Partie 3 – Calcul de la pénalité

Calcul de la pénalité en vertu des paragraphes 66(12.74) et 66(12.75) pour la présentation tardive du T101D ou des feuillets T101 relatifs au montant à titre d'aide transféré ou à transférer aux investisseurs

Pénalité minimale — (A) 100 $

Montant de la ligne **(70)** _____ X 1/4 de 1 % — (B)

Pénalité maximale — (C) 15 000 $

Pénalité : la valeur médiane de (**A**), (**B**) et (**C**) ou, si deux des montants sont égaux, la valeur de ces montants — (72)

☐ paiement joint (les chèques doivent être payables au receveur général)

ATTESTATION

J'atteste que les renseignements donnés dans le présent formulaire et des feuillets T101 sont exacts et complets sous tous les rapports.

Date

Signature d'un agent autorisé (en caractères d'imprimerie)

Signature d'un agent autorisé

Fonction ou titre (en caractères d'imprimerie)